



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

Arrêté

Portant désignation des représentants de l'administration et du personnel
au sein du Conseil médical en formation plénière compétent
à l'égard des agents de la Mairie et du CCAS de CARPENTRAS

LA PRÉFÈTE DE VAUCLUSE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques ;

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté interministériel du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2020 relatif à la désignation des représentants de l'administration et du personnel de la Mairie de Carpentras et du CCAS au sein de la Commission Départementale de Réforme

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 donnant délégation de signature à Mme Christine MAISON, directrice départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Vaucluse ;

Considérant la nouvelle désignation en qualité de représentants de l'administration et du personnel de la Mairie de Carpentras et du CCAS suite aux élections professionnelles du 08 décembre 2022 pour siéger au Conseil médical en formation plénière ;

Considérant les arrêtés du 12 janvier 2023 et du 17 janvier 2023 de la Mairie de Carpentras portant modification de la désignation des représentants de l'administration et du personnel de la Mairie de Carpentras et du CCAS pouvant siéger au conseil médical en formation plénière ;

Services de l'État en Vaucluse
Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
84905 AVIGNON CEDEX 09
courriel : ddets-direction@vaucluse.gouv.fr

Site internet : www.vaucluse.gouv.fr

2 sites géographiques :

Site CHABRAN

2 Avenue de la folie – AVIGNON
Tél. : 04 88 17 84 84

Site ALTHEN

6 Rue Jean ALTHEN – AVIGNON
Tél. 04 90 14 75 00



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 28 septembre 2020 est abrogé.

Article 2 : Sont désignés, en qualité de représentants de l'administration et du personnel, au sein du Conseil médical en formation plénière compétent à l'égard des agents de la Mairie et du CCAS de CARPENTRAS :

A) REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION:

Titulaires :

- Monsieur BELHOMME Alain
- Monsieur JAILLARD Patrick

Suppléants :

- Madame GUIOU Yvette
- Monsieur SENAC Jean-François
- Monsieur BOSSAN Bernard
- Monsieur DUPAS Franck

B) REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

CATEGORIE A :

Titulaires :

- Madame CAROTENUTO Julie
- Monsieur DELVAL Xavier

Suppléants :

- Madame OUADHANE Yamina
- Madame CONSTANT Isabelle

CATEGORIE B :

Titulaires :

- Monsieur JUNY Thierry
- Madame SAUVAN Céline

Services de l'État en Vaucluse.
Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
84905 AVIGNON CEDEX 09
courriel : ddets-direction@vaucluse.gouv.fr

Site internet : www.vaucluse.gouv.fr

2 sites géographiques :

Site CHABRAN

2 Avenue de la folie – AVIGNON
Tél. : 04 88 17 84 84

Site ALTHEN

6 Rue Jean ALTHEN – AVIGNON
Tél. 04 90 14 75 00



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

Suppléants :

- Madame PONS Emilie
- Madame BOTTANI Sabine
- Madame MARTINON Anne
- Monsieur SOURD Philippe

CATEGORIE C :

Titulaires :

- Monsieur ERRERA Alexandre
- Madame SOUMILLE Sabine

Suppléants :

- Madame DOWEVI Audrey
- Madame TRINANES Sophie
- Monsieur CASTEUR Rudy
- Madame BERKANI Fatiha

Article 3 : Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 4 août 2004, le mandat des représentants de la Mairie et du CCAS de Carpentras prendra fin lorsqu'ils cesseront d'appartenir aux conseils ou commissions au titre desquels ils ont été désignés.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture de Vaucluse et la Directrice départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le

18 AVR. 2023

Pour la directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de Vaucluse
La directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de Vaucluse

Nelly BLOUET

Services de l'État en Vaucluse
Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
84905 AVIGNON CEDEX 09
courriel : ddets-direction@vaucluse.gouv.fr

Site internet : www.vaucluse.gouv.fr

2 sites géographiques :

Site CHABRAN
2 Avenue de la folle – AVIGNON
Tél. : 04 88 17 84 84

Site ALTHEN
6 Rue Jean ALTHEN – AVIGNON
Tél. 04 90 14 75 00